

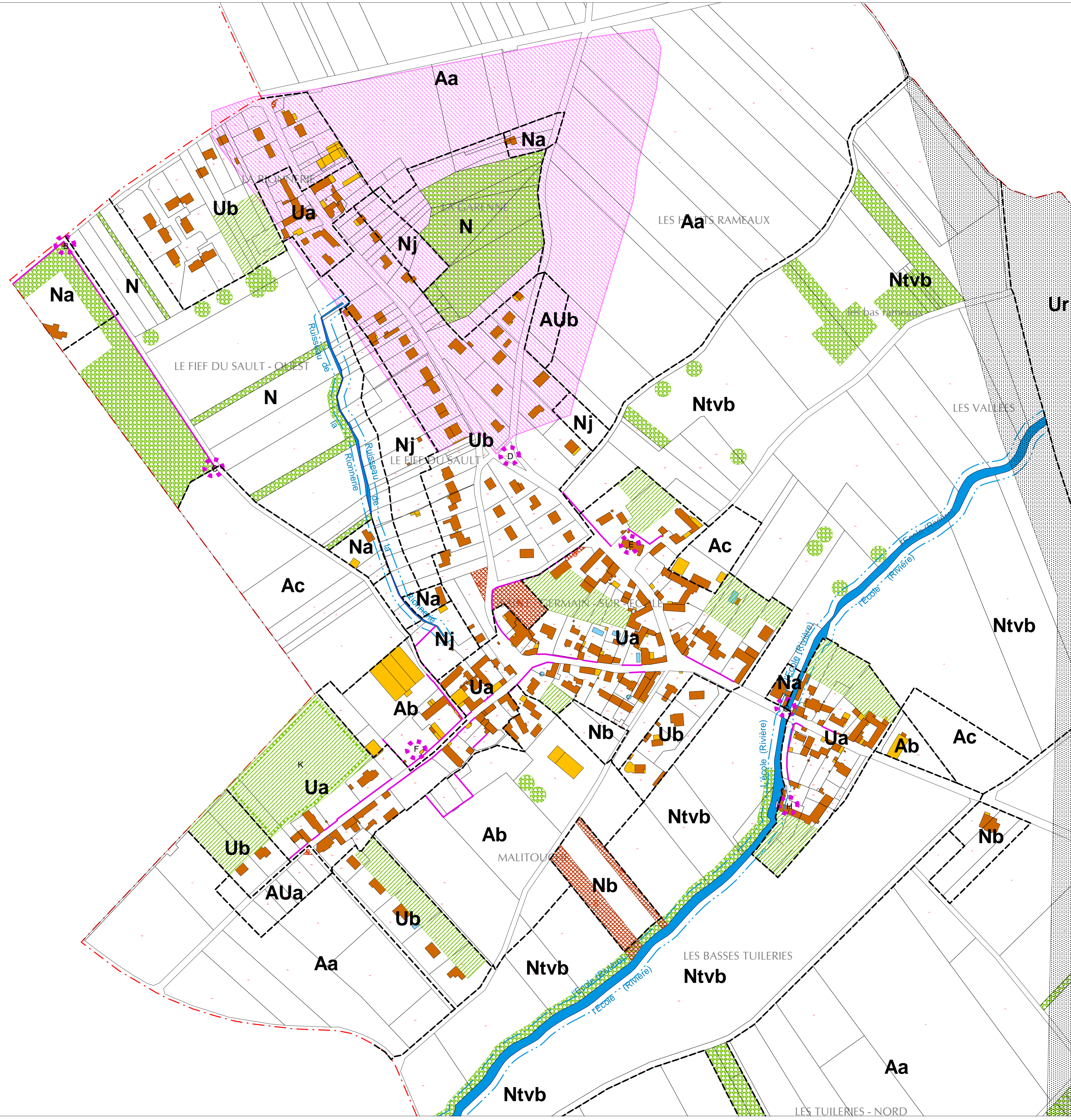
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DOCUMENT GRAPHIQUE
LE VILLAGE 1/2000^e

4.2.

PLU approuvé par délibération en date du : 18 février 2014

Modification Simplifiée approuvée le :



	Destination	Parcelles concernées	Surface	Bénéficiaire
1	Amélioration de l'accès au cimetière et aire de stationnement	n°88	2 880 m ²	Commune
2	Agrandissement du cimetière	n°88, n°99, n°994, n°97, n°999, n°996, n°93	875 m ²	Commune
3	Aménagement du carrefour	n°813	30 m ²	Commune
4	Aire de stationnement	n°443	300 m ²	Commune
5	Agrandissement de l'école	n°763	1 470 m ²	Commune
6	Aménagement du carrefour	n°161	20 m ²	Commune
7	Agrandissement du terrain de sport	n°150	860 m ²	Commune
8	Agrandissement du terrain de sport	n°152	2146 m ²	Commune
9	Création d'un accès	n°763	80 m ²	Commune

A	Croix
B	Tourelle
C	Tourelle
D	Croix
E	Eglise
F	Lavoir
G	Lavoir
H	Moulin
I	Pont
J	Mare
K	Parc arboré

Limites communales
--- Limites de zone

Espaces Boisés Classés
Bande de protection des lisières boisées (urbanisation restreinte voire interdite)
Emplacements réservés
Bande de protection des cours d'eau (bande inconstructible de 6 m)
Aléas Cavités (Application de l'art. R.153-34)
Route à Grande Circulation (L.111-6 ancien L.111-1-4) Constructibilité restreinte voire limitée

Protection du patrimoine bâti (L.151-19 ancien article L.123-1-5)
Murs protégés
Eléments Bâti
Parc arboré
Jardins à préserver (art.L.151-23 ancien L.123-1-5)